

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L'AISE

4 bis Avenue Gustave Eiffel – 02400 Château-Thierry

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

oOo

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit le 10 juillet à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres afférents au conseil syndical : 33 titulaires – 12 suppléants	Résultats du vote :
Membres en exercice : 32 titulaires - 12 suppléants	Voix Pour : 19
Délégués présents : 19 délégués (16 titulaires – 3 suppléants)	Voix Contre : 0
Dont membres votants à voix délibérative : 19 délégués	Abstention : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 29 Juin 2018	

Membres présents :

Titulaires : Mme Tétard, Mr Magnier, Mr Fosset, Mr Morellon, Mr Pillière, Mr Gebka, Mr Chatelain, Mr Dussaussoy, Mme Boudoux, Mr Mathis, Mr Jacquin, Mr Bandry, Mr Girardin, Mr Coppeaux, Mr Lantoine, Mr Bouvry.

Suppléants : Mr Marquigny, Mr Frex, Mr Martinet.

Membres absents excusés : Mr Krabal, Mme Bonneau, Mr P. Simon, Mr Godeau, Mr Dazard, Mr Delahaye, Mr Conversat, Mr Petel, Mme Triconnet, Mme Van Landeghem.

Membres absents (titulaires et suppléants): Mme Fargette, Mr Lauweryns, Mr Stanislawski, Mr Cottez, Mr Jacquet, Mme Simon, Mme Philippon, Mr Marinel, Mr Agron, Mr Lequeux, Mr Trabuc, Mr Picavet, Mr Bereaux, Mr Freudereich, Mr Paudière.

Assistaient également à la séance : Mr Bourgeois de la Société Véolia Eau.

Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Magnier

Objet : Convention d'adhésion au Service Prévention et Santé au Travail du Centre de Gestion de l'Aisne (2019-2021)

N°20180704

Le Président rappelle à l'assemblée que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive, conformément à l'article 108-2 de la loi N°84-53 du 26 Janvier 1984,

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention.

Le Président présente la convention proposée par le Centre de Gestion.

Celle-ci a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la collectivité au Centre de Gestion.

Le Président propose d'adhérer au Service de Prévention et Santé au Travail du Centre de Gestion.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **DECIDENT** de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail, sur la période 2019-2021,

- **AUTORISENT** le Président à signer la convention d'adhésion.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20180710-20180704-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2018

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Marcel CHATELAIN

